Concours maisons et jardins fleuris



Préparez vos sécateurs, sortez vos arrosoirs et vos plus beaux sourires fleuris : le concours de balcons & jardins fleuris est lancé !

La ville d’Aubergenville organise un concours des maisons et balcons fleuris afin de récompenser les efforts de fleurissement et d'embellissement réalisés par les habitants, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation de l'image de la commune.

La participation au concours est gratuite. Le concours consiste en la réalisation sur son balcon ou dans son jardin d’un fleurissement ou d’un aménagement paysager qui doit être visible depuis l’espace public.

Pour participer au concours, **les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 juin 2026**. Les bulletins sont à retirer à l'accueil de la mairie, ou à télécharger en bas de page. Vous pouvez également vous inscrire via le formulaire en ligne.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes (un seul choix possible) :

- Maisons avec jardin (très visible de la rue).
- Balcons, terrasses ou fenêtres (sans jardin).

Le jury passera lors d'une tournée unique prévue entre le **1er et le 6 juillet**. Les critères de notation (sur 20 points) sont les suivants :

- **Qualité et entretien des végétaux** (santé des plantes, absence de plantes indésirables) : **6 pts**
- **Diversité et harmonie des couleurs et des volumes** (esthétique générale) : **6 pts**
- **Originalité et créativité** (choix des contenants, aménagement) : **4 pts**
- **Démarche environnementale** (choix de plantes peu gourmandes en eau, paillage, absence de pesticides, présence de plantes mellifères) : **4 pts**

Les lauréats seront informés par courrier ou e-mail. La cérémonie de remise des prix aura lieu le **19 septembre lors des Journées Européennes du Patrimoine 2026** .

Documents

Règlement du concours maisons et balcons fleuris 2026

Téléchargez le formulaire d'inscription 2026

Contact

Mairie d'Aubergenville

01 30 90 45 00